

Le mot de la présidente

"APPRENDRE L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE À L'ÉCOLE"

À propos du Colloque organisé par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche les 12, 13 et 14 décembre 2002 à Paris

Ce colloque fut l'occasion pour l'inspecteur général Dominique BORNE de dresser "un inventaire critique" de nos enseignements disciplinaires et au ministre Xavier DARCOS d'affirmer que "les enseignements d'histoire et de géographie devaient s'adresser à tous les élèves, de l'école élémentaire au baccalauréat, et participer à leur culture commune", en rappelant les objectifs civiques, culturels et intellectuels de nos disciplines. Prenons-en acte.

Mais force est de constater que les multiples réformes qui nous ont été imposées ont affaibli cet enseignement disciplinaire jugé responsable des dysfonctionnements du système éducatif... et du profond ennui qu'éprouvent les élèves à l'école ! Et le Ministre FERRY de renchérir en rappelant son expérience d'une école si ennuyeuse qu'il préféra quitter le lycée et continuer ses études par correspondance ! Sans jouer les mauvais esprits, on ne manquera pas de constater, avec d'autres, que cette voie pourrait en effet permettre bien des économies dans ces temps de restrictions budgétaires dans le domaine de l'éducation et de la recherche...

On ne rappellera pas ici les diminutions d'horaires en collège et en lycée — que chacun connaît — mais on soulignera leurs effets désastreux, par exemple sur les nouveaux programmes des **séries S** applicables à la rentrée 2003 : en histoire, une Première guerre mondiale qui se réduit à l'étude des Français pendant le conflit, mais sans

Traité de Versailles, sans révolution russe... ; une histoire de la France contemporaine qui fait l'impasse sur la IV^{ème} République mais qui doit traiter de la décolonisation... et rien, ou presque, sur les États-Unis ou l'URSS en dehors de "la présentation des modèles soviétique et américain". En géographie : les États-Unis sont les seuls rescapés de l'étude des "grandes aires de puissance du monde", alors que disparaît l'Union Européenne mais pas l'Asie orientale. Quant aux "Suds", ne subsiste que l'interface méditerranéen. La Russie, quant à elle, disparaît totalement!

Bref, le résultat calamiteux du maintien de 2 heures 30 hebdomadaires en Première et Terminale S... La culture de nos élèves "scientifiques" sera fort étriquée et leur compréhension du monde bien schématique. Quant à leur esprit critique, n'en parlons pas.

Pour mobiliser nos deux disciplines, l'A.P.H.G. propose fort justement la création d'**options complémentaires de spécialité** en 1^{ère} et terminale, telles qu'il en existe en SES, pour permettre aux lycéens qui envisagent de

APHG

BOURGOGNE



LETTRE DE LA RÉGIONALE

N°36

FÉV.

2003

Sommaire :

- p. 2 Compte-rendu (première partie) de la journée "Géographie" du 4 décembre
- p. 9 Nos collègues publient
Publications de Madeleine Michaux
- p. 9 Exposition : Signes de la collaboration et de la Résistance
- p. 9 Annonce
Représentation de l'APHG à l'ONAC
- p. 10 Les rendez-vous
de la Régionale en 2003
- p. 10 Proposition de recherche
en histoire comparative
- p. 10 Résultats de l'enquête
sur les Itinéraires de Découverte
- p. 11 Motion
sur les Itinéraires de Découverte
- p. 12 Information
"Printemps de la géographie" à Lyon

se spécialiser dans ces disciplines, un approfondissement : les T.P.E. pourraient être repensés dans ce sens, sans que soit exclue l'interdisciplinarité.

Mais Robert MARCONIS, dans son dernier éditorial (*Historiens et Géographes* n° 381 - décembre 2002), rappelle les véritables enjeux actuels de l'enseignement qui ouvriront un large débat : à quelle échelle seront prises demain les

décisions ? à l'échelle de l'Europe, de la Nation ou des collectivités territoriales au nom de la décentralisation ? ...pour finir en citant le préambule de la Constitution de 1946, repris dans celle de la V^{ème} : "L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir d'État."

Micheline Cinquin

Journée "Géographie" du mercredi 4 décembre 2002

LES SOCIÉTÉS FACE AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

LES RISQUES LIÉS AU CLIMAT : GÉOGRAPHIE ET TYPOLOGIE

par Denis LAMARRE, professeur de géographie à l'Université de Bourgogne

La **définition des risques naturels** est un problème très difficile pour le géographe.

Pour tenter d'approcher le « pêle-mêle des risques », on peut croiser les points de vue :

- Les organismes d'État chargent, par commodité, ingénieurs et physiciens de définir des *catégories* de risques ; ces adeptes des « sciences dures » séparent, contrairement aux sciences humaines, le physique et l'humain de manière radicale.
- Les compagnies d'assurances, elles, introduisent la confusion, en imposant aux citoyens des « contrats multirisques habitation » assurant en même temps le feu et l'eau (bel exemple de « pêle-mêle »), n'ayant ainsi de comptes à rendre qu'à elles-mêmes.

Le français est malheureusement ambigu, mélangeant les notions de « risque » et de « danger », contrairement à l'anglais et l'allemand, qui séparent le risque-agent du risque-objet ; cette obscurité pèse lourdement sur notre réflexion. L'orateur propose, pour en sortir, la notion de « potentiel climatique » qui refuse l'opposition entre le physique et l'humain, et remet à sa vraie place le risque climatique dans les mains de la société, sans pour autant méconnaître la structure des climats ni les différents agents météorologiques, donc la réalité des dangers naturels.

Enfin, le dernier obstacle méthodologique est le fait qu'on tend aujourd'hui à « noyer » le risque climatique dans des notions beaucoup plus larges, comme « principe de précaution » ou « développement durable », qui éloignent le citoyen du cœur du sujet. On en vient par exemple à présenter le réchauffement climatique comme « le grand risque » sans qu'aucune certitude ne soit établie à ce sujet.

Il faut distinguer **gammes et échelles** des risques liés au climat

Il existe une spécificité des dangers

climatiques : les climats ont leur géographie, c'est-à-dire des assemblages de conditions météorologiques propres à certaines régions.

La gamme des dangers est très étendue ; ils peuvent être dus :

- à la structure même des climats (à leur organisation régulière en saisons)
- aux écarts, liés aux diverses composantes du climat (on affirme par exemple, en simplifiant abusivement, qu'en zone tropicale « c'est la pluie qui fait le climat »).

On peut aussi distinguer les dangers directs (ex. le vent) des dangers indirects (ex. la pluie qui contribue au glissement de terrain).

Cette gamme des dangers n'a que peu à voir avec l'échelle des risques : la société évalue le potentiel climatique (ou ce qu'elle en connaît), incluant donc les avantages et les ressources qu'il procure, mais aussi les pertes et les dommages qu'il peut entraîner (cf. le terme « alea », appartenant au vocabulaire de la finance). Cette évaluation se doit de prendre en compte les risques maximaux, à partir des catastrophes déjà subies, qui représentent « la réalisation du risque ». L'échelle des risques dépend donc non seulement des dangers climatiques eux-mêmes, mais encore de l'état de la société. C'est pourquoi il convient d'éviter toute théorie simpliste et prendre en compte à la fois la diversité de la nature et les dynamiques sociales.

On débouche donc sur une **géographie incertaine et floue** des risques liés au climat.

Comment rendre cohérentes les échelles spatiales auxquelles les dangers climatiques peuvent se produire et les échelles spatiales auxquelles les sociétés humaines travaillent, condition nécessaire à l'existence même d'une géographie des risques climatiques ?

Cette géographie est par nature incertaine. La géographie des climats est déjà imprécise : il existe beaucoup de cartes des climats du globe,

délimitant des zones variables et définissant toutes sortes de climats intermédiaires. La géographie des risques climatiques ne peut être que plus incertaine encore, puisqu'elle prend en compte à la fois la réalité des dangers et l'estimation qu'en font les sociétés (par ex., estimons-nous vraiment que la vie humaine a partout le même prix ?)

Elle est aussi par nature floue (en latin « ce qui se flétrit, ce qui change »). On sait bien que les climats changent, et que les sociétés humaines changent encore plus vite ; c'est d'ailleurs ces changements qui nous font aimer la géographie ! Mais si on ajoute la dynamique à l'incertain, il devient quasiment impossible de fonder une géographie, et encore plus une cartographie des risques climatiques.

Seule la quête patiente – mais souvent

couronnée de succès - des convergences d'échelle entre dispositions naturelles et capacités d'action des sociétés doit fonder notre géoclimatologie des risques ; le même phénomène climatique n'a pas le même impact sur les zones densément peuplées ou non. L'orateur illustre cette conclusion par l'exemple du cyclone Mitch en Amérique centrale en octobre-novembre 1998 (cyclone de fin de saison) : les dégâts considérables y ont été provoqués moins par le cyclone lui-même que par les conditions d'existence très précaires et par l'émission politique extrême de la région, qui n'ont pas permis de faire face à un stationnement anormalement prolongé (« temporal ») d'un air très humide le long de la zone pacifique de l'isthme, à cause de la présence à cette saison de la convergence intertropicale.

prise de notes : Gérard Déclas

RISQUES NATURELS ET AMÉNAGEMENTS

par Yvette VEYRET, professeur de géographie à l'Université de Paris X

Madame Veyret, géomorphologue, qui s'est occupée plus récemment d'environnement, membre de l'Union Géographique Internationale et du Conseil National des Programmes.

La problématique : les risques naturels ; comment s'inscrivent-ils dans la géographie actuelle ?

Cette question doit être abordée dans le cadre plus large de l'environnement et dans celui des rapports nature/société.

Si la première approche, qui date du 18^{ème} siècle et qui est naturaliste (trop souvent entachée de déterminisme) est abandonnée, de même que celle qui renie les éléments physiques, aujourd'hui, on revient à ces rapports nature/société dans un autre cadre : celui des sciences sociales.

Au coeur du système, c'est désormais la société qui vit (géosystème) et les risques matériels sont alors à tous les niveaux :

- atmosphère (climat et temps), l'importance des temporalités et la gestion de l'incertain compliquent le problème.

- lithosphère (relief et sol) pour laquelle la notion de mobilité doit être déclinée à toutes les échelles du temps.

- biosphère (agro- et sylvosystème) et hydrosphère, pour lesquelles la dimension géopolitique des enjeux est évidente.

1/ Définition du risque naturel :

C'est une question relativement nouvelle, consacrée en 1982 par le discours politique avec l'apparition, au sein du ministère de l'environnement, d'une « délégation aux risques naturels majeurs » .

C'est un terme qui définit un élément social (à

connotation religieuse d'abord, puis laïcisé par Rousseau en 1755). Aujourd'hui, c'est la convergence de l'aléa physique et de la vulnérabilité du milieu. On peut dire également que le risque naturel est une potentialité de crise, tandis que la catastrophe est la crise en action.

Sa perception évolue puisque faisant partie de ce géosystème qui est en partie donné, mais aussi construit et vécu à travers notre culture .

2/ Si l'on veut établir une rapide typologie des risques naturels :

On remarque que 60 à 70 % sont d'origine climatique ; ils sont donc de loin les plus nombreux. Puis viennent les risques d'origine lithosphérique aggravés par l'activité humaine.

En ce qui concerne les risques hydrologiques, on peut affirmer avec H. Tazieff qu'ils sont instantanés, mais ce serait oublier les risques du long terme (désertification qui fait beaucoup plus de dégâts).

3/ La gestion des risques naturels :

Elle est, là encore, relativement récente. Privée jusqu'au 19^{ème} siècle, elle devient lentement publique. La montagne est à ce propos un bon exemple. Première dans le domaine du tourisme, elle devra être présentée comme un milieu sécuritaire ; et lorsqu'en 1970 survient la catastrophe de Val d'Isère, la prise en charge devient politique. Le risque naturel est alors objet d'aménagement du territoire.

A partir de 1982, la cartographie se met en place. Elle a le mérite d'introduire un zonage à visée juridique. Puis la loi Barnier (1995) annule et remplace les dispositions obsolètes. Elle établit le plan de prévention des risques, et on travaille désormais à l'échelle d'un bassin versant et non

plus des communes, d'où la nécessité de l'intercommunalité. La connaissance du risque est précisée par l'État (préfet) assisté d'une « cellule d'analyse des risques et informations préventives ». Elle permettra aux communes de dresser leur propre carte des risques.

Contradictions et conflits sont évidemment nombreux et cet outil est souvent mal perçu. Sur 36 000 communes, 12 000 sont classées à risques.

Il y a 5 000 PPR en formation et 3 000 approuvés.

Conclusion :

Les choses sont évidemment différentes dans les PVD où les coûts humains sont toujours plus importants que les coûts financiers et où les risques naturels sont toujours révélateurs des inégalités sociales, des discontinuités spatiales et des dysfonctionnements des États.

prise de notes : Marie-Jo Ferrand

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

par Jacques DONZE, professeur de géographie à l'Université de Lyon III

Jacques Donze présente d'abord les débuts de la réflexion sur les risques technologiques avec les premières cartes et les premiers essais d'information à destination des mairies ; ces cartes faisaient apparaître des cercles de danger parfaitement géométriques alors que, manifestement, il y avait des éléments géographiques qui pouvaient être de nature à modifier l'extension des effets de tel ou tel accident. (ex. avec Robert Marconis et la colline de Pech David, située à l'est de la vallée de la Garonne et qui a freiné les effets de souffle lors de l'explosion de l'usine AZF). On voyait clairement que les ingénieurs qui avaient élaboré ces représentations ne tenaient aucun compte des facteurs géographiques. D'où les recherches pour savoir comment étaient élaborées ces cartes, pourquoi les facteurs géographiques n'étaient pas pris en compte. Domaine de recherche qui se continue et qui est toujours d'actualité.

Peu d'exemples dans les ouvrages pédagogiques : le compte-rendu des épreuves du CAPES de l'an dernier dans Historiens et Géographes présente le seul dossier consacré aux risques technologiques majeurs (RTM) sur la commune de Saint-Fons ; sélection de documents provenant d'un numéro de la Revue de Géographie de Lyon (aujourd'hui appelée Géo-carrefour) entièrement consacré à « risques et pollution industriels et urbains ». Dans un manuel de classe (Bordas), une très bonne étude de cas sur la question de la prévention des risques industriels, dont les cartes et extraits d'articles proviennent des mêmes numéros. Dans les derniers programmes et instructions officielles pour la Seconde : "une étude géographique des risques ne peut-être envisagée qu'en relation avec les sociétés" ; "les risques définissent des dangers que les sociétés doivent prendre en compte dans leurs choix d'aménagement et de gestion des milieux". Comment avoir une idée claire sur les définitions du danger, de l'aléa et du risque avec cette phrase, qui représente un amalgame ? Notions définies dans les interventions précédentes, interventions qui permettent de voir qu'il n'y a plus de clivage entre les praticiens

d'une géographie physique traditionnelle et les praticiens d'une géographie humaine puisqu'il est justement question d'interface ; si en matière de risque industriel, il ne s'agit pas exactement de l'interface entre la société et la nature, dans une dimension systémique comme on l'a vu ici il s'agit d'un interface spatial : phénomènes qui ont lieu au voisinage, entre un espace industriel et des espaces densément urbanisés. Donc il s'agit bien des questions d'interfaces, de frontières, de limites, de voisinage entre deux types d'espaces : espaces de plus en plus englobés par des espaces urbains denses qui constituent l'environnement au sens large de ces espaces industriels (notion de l'environnement un peu différente que lorsque l'on travaille uniquement en géographie physique : vu d'une entreprise, l'environnement est tout ce qui l'entoure ; on pourrait comparer au territoire, sens George Bertrand, donc avec nature). En fait ici, il s'agit de territoire.

Sensibilisation au problème du risque industriel déjà faite avec Robert Marconis ; préoccupations médiatiques depuis AZF Toulouse (en particulier pour le couloir de la chimie au sud de Lyon). Exemple avec Total-Fina-ELF (article d'août 2002) qui envisagerait de fermer des ateliers dans les industries chimiques de Lyon et de Grenoble (suppression de 310 postes) : ce sont des usines classées Seveso et les ateliers concernés sont les plus dangereux de ces usines ; il y a donc un rapprochement entre les événements (Erika, Toulouse) et la stratégie de localisation ou de production et de cette firme.

Il faut recentrer sur la dimension géographique de ce problème. Dans un premier temps, ce sont les ingénieurs qui se sont penchés sur la question du risque technologique : ils ont élaboré des scénarios de danger, des modèles d'évaluation et des cartes pour représenter l'extension du phénomène dans l'espace. Peu de géographes s'intéressent à cette question ni même à l'industrie avec une connaissance qui diminue (image négative) en ce moment et le clivage s'accroît entre géographes et ingénieurs. Cela ne va pas dans le sens d'une meilleure compréhension et donc d'une meilleure acceptabilité du danger de la part des citoyens et

des riverains ; ce qui caractérise la catastrophe ou le risque majeur, c'est l'état de désorganisation qui est ainsi provoqué et qui constitue un élément intrinsèque de cet aspect majeur : désorganisation des institutions, désorganisation des réseaux.

Comment se situe le géographe ?

Le géographe travaille sur la dimension spatiale (la dimension d'interface), sur des interrelations soit entre nature et société soit entre des espaces qui fonctionnent de façon différente ; donc, appui sur la cartographie, mais c'est une géographie de l'incertain, comme l'a dit précédemment Denis Lamarre. Mais avec une proportion telle qu'il y a des difficultés à mesurer, à calculer leur probabilité et par conséquent comment représenter l'incertain, comment cartographier l'incertain ? Il faut faire des choix (qui varient selon les pays) pour représenter ce phénomène qui n'existe pas en soi contrairement aux nuisances et aux pollutions. Sur quels critères élaborer des cartes qui revêtent dès lors un pouvoir, car ce sont les cartes qui révèlent le phénomène ? le phénomène n'existe qu'à partir du moment où il est cartographié : il fait apparaître l'ampleur, l'extension spatiale. Les cartes sont un enjeu de pouvoir et en soi un facteur de nouvelle représentation du risque. Elles sont un outil de négociations et un facteur de création du risque en elles-mêmes en tant que création de nouvelles représentations. Selon les options que l'on prend en matière de calcul, on peut avoir des extensions plus ou moins considérables et par conséquent créer un phénomène qui aura une importance, une ampleur plus ou moins importante. Les cartes font l'objet de négociations lorsqu'il faut les appliquer, les faire passer dans les POS et à cette occasion, on s'aperçoit que les limites de ces risques diminuent considérablement parfois et de façon souvent paradoxale : c'est dans les espaces urbanisés que la réduction est la plus importante ; au contraire dans les communes rurales (les sources de danger n'existent pas uniquement dans les espaces densément urbanisés : les sites classés Seveso se trouvent aussi dans les communes rurales qui abritent par les hasards de l'histoire de quelque embranchement ferroviaire des sites de stockage pétrolier ou de GPL) ; soit les maires n'ont pas eu le poids suffisant pour intervenir, soit ils n'y ont pas pensé : ils ont accepté la parole des techniciens et les zones de danger sont restées telles que l'administration les leur a proposées, couvrant d'énormes surfaces, ce qui gêne ensuite pour développer la commune. Le paradoxe étant que lorsque la commune est très urbanisée, les pressions sont très importantes ainsi que les enjeux et donc le territoire du risque diminue ; au contraire, dans les espaces très peu urbanisés voire ruraux, l'espace du risque reste considérable. La question des limites est un enjeu énorme en matière de risque.

D'abord une discussion sur les modèles mathématiques, physiques, qui sont utilisés pour évaluer les effets des accidents ; on peut juste essayer de comprendre la logique des paramètres de ces modèles (faits par le CEA, ...) Derrière, il y a des logiques d'évaluation très importantes et qui varient d'un pays à l'autre (ce qui pose problème avec l'élargissement européen mais aussi depuis Seveso 2 qui impose des mesures communes en particulier la maîtrise de l'urbanisation). En France, démarche maximaliste, déterministe, qui prend en compte dans les calculs l'effet maximum potentiel (exemple : rupture franche et brutale d'une canalisation ou d'une sphère libérant d'un seul coup tout son volume dans l'atmosphère). Aux Pays-Bas ou en Angleterre, l'on s'appuie sur les probabilités d'occurrences tenant compte de la densité de la population et de facteurs géographiques. D'où des cartes qui n'ont pas la même ampleur. La limite est un enjeu considérable : on habite au-delà ou en-deça : quand la limite suit une barre d'immeubles, l'exposition est différente d'un côté ou de l'autre ! Il y a parfois des limites qui passent sur l'axe central d'une rue ! Objet de discussions et de négociations entre les différents acteurs.

Il y a, derrière, des logiques d'acteurs. Un des problèmes en matière d'information c'est que pendant très longtemps les fabricants du risque (en tant que concept et non en tant que fabricant du danger) étaient soit des industriels soit les ingénieurs des DRIRE (Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement) ; c'est un exemple d'amalgame, car, au sein des services de contrôle, il y a à la fois les ingénieurs chargés du développement de l'industrie et ceux chargés du contrôle de cette industrie, sachant qu'ils sont tous issus du même corps.

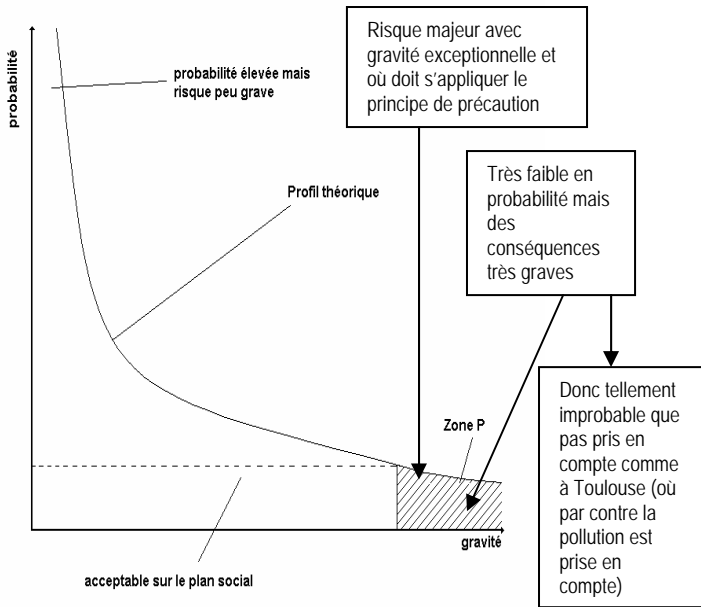
Donc parmi les enjeux, il y a aussi la place de l'industrie dans la ville (déjà vu avec Robert Marconis) Il y a une balance coût - bénéfice pour savoir si c'est toujours la place de l'industrie de rester dans les espaces urbanisés. Bien souvent, on ne fait apparaître que les coûts sociaux en oubliant les ressources, mais aussi les contraintes que représente l'industrie dans la ville (odeur, bruit, émission d'air et d'eaux usées, forme aléatoire du risque)

Jacques Donze propose d'organiser son intervention en voyant les points suivants : d'abord, une définition du risque (cela a déjà été fait par les autres intervenants), les questions de localisation et de l'espace, le rôle des acteurs ; ensuite, comment s'élabore la connaissance du danger, sa mesure ; troisièmement : de l'espace du risque à sa territorialisation (comment le risque est-il inscrit dans les POS). En conclusion : après Toulouse ?

Pour définir, il faut faire la différence entre danger et risque ; entre la source de danger qui est ici liée à une activité industrielle, surtout

chimique : stockage des produits pétroliers et aussi pour la production d'énergie nucléaire ou bien de matière première pour cette énergie : centrale ou production des déchets) et le risque présenté sous l'angle des ingénieurs.

Les ingénieurs le présentent sous un système d'axes comme étant la conjonction entre une probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences ; courbe théorique :

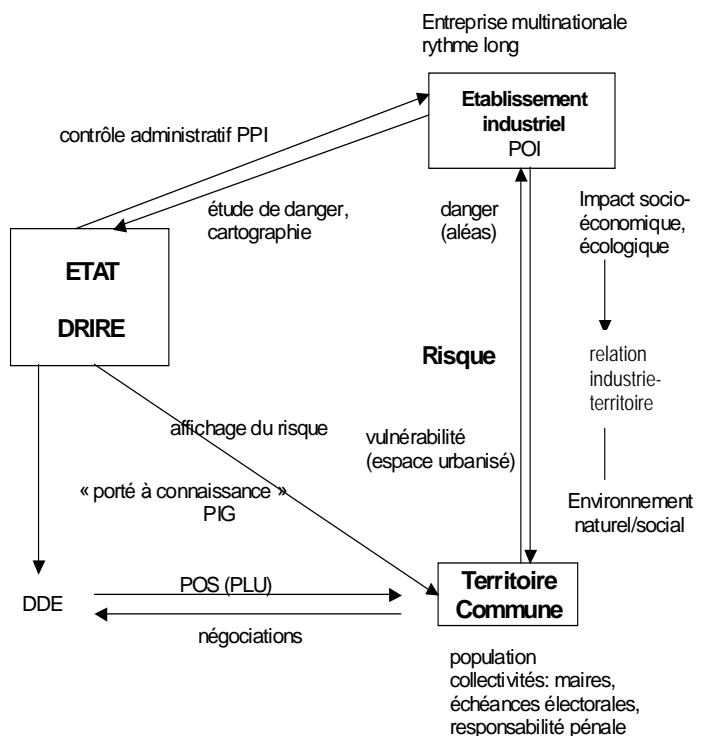


D'où cette géographie de l'incertain ; on a bien vu qu'à Toulouse les services de la DRIRE n'ont pas pris en compte le risque d'explosion : c'était une probabilité d'occurrence inconcevable (il fallait réunir tellement de conditions extraordinaires que les ingénieurs n'avaient pris en compte que les risques toxiques)

Exemples : carte des établissements Seveso 1 (première vague des établissements classés Seveso) ; actuellement, correspond grosso modo aux établissements industriels classés Seveso 2 : il y a des concentrations d'industries dangereuses qui correspondent aux grandes plateformes d'industries chimiques ou de tradition d'activité chimique : aucun dans le département de la Côte d'Or, le plus proche étant Solvay à Tavaux ; il y en d'autres en Bourgogne dont 3 à Chalon sur Saône et quelques autres dans les vieilles localités industrielles de la Nièvre (Clamecy) et de Saône et Loire (Gueugnon). Il y a en France 64 000 établissements industriels soumis à autorisation préalable par l'administration (loi du 19 juillet 1976) dont 35 000 surveillés régulièrement par les inspecteurs ; parmi ces 35 000, 1 240 sites classés Seveso 2 (avec 2 niveaux de seuil : 672 établissements classés seuil haut, 568 établissements classés seuil bas, souvent des nouveaux arrivants rattrapés par la réglementation plus rigoureuse) ; (cf article dans Science et Vie). Donc, plus on perfectionne la réglementation, plus le danger augmente, plus le nombre d'établissements classés Seveso augmente (c'est une constante

dans ce domaine). Ce qui pose des problèmes à la fois aux chefs d'entreprises qui sont des nouveaux venus dans le club des Seveso avec des contraintes énormes, mais aussi aux collectivités locales qui ont vu subitement une usine devenir dangereuse (là aussi, contraintes et mécontentement des maires, en particulier contre l'Etat qui leur impose des contraintes supplémentaires).

Comment mesurer l'espace du risque ? Qu'est-ce que cela représente sur le plan spatial, de façon théorique ? C'est très difficile de définir un espace du risque car l'on est en présence de cartes différentes où les formes de patates ne permettent pas bien de calculer les surfaces ; en gros, dans la région Rhône-Alpes, cela représentait à peu près 73 000 ha considérés comme dangereux et environ 60 communes dont 80% dans l'agglomération lyonnaise, dans l'agglomération grenobloise et à Péage du Roussillon, Condrieu... Mais cela reste des chiffres qui sont théoriques et qui n'ont pas grand intérêt géographique, bien que ce soit une phase importante. Ensuite, on passe de l'espace du risque au territoire du risque par l'intermédiaire de son inscription dans les POS. Les acteurs sont nombreux : voir l'organigramme qui essaie de faire la synthèse du rôle des différents acteurs ; il y a trois pôles qui sont des territoires avec chacun leurs acteurs :



Les études de danger présentent un amalgame car ce sont les ingénieurs qui établissent les études de leur propre danger : c'est historique car cela a été d'abord une affaire de techniciens, d'ingénieurs. Prise de conscience surtout après quelques grandes catastrophes (Bhopal, raffinerie Pemex de Mexico 1984, plus que de Tchernobyl qui arrive après) : rupture dans la culture

du risque dans le monde des entreprises et des ingénieurs de l'Etat

La loi de 1987 (époque où Haroun Tazieff est délégué aux risques majeurs) introduit trois obligations : procéder à la maîtrise et au contrôle de l'urbanisation autour des sites industriels dangereux, inscrire le risque dans le POS (qui est devenu le PLU : Plan Local d'Urbanisme), instauration du droit à l'information pour les citoyens (les détenteurs de l'information ont l'obligation de la communiquer), dispositions pour réduire le risque dans les entreprises. Donc tout ce qui est avant 1987 n'est pas hors la loi et il a fallu environ deux ans pour transcrire la loi d'où 1989-1990.

Exemple : Toulouse avec zone 1 et zone 2 de 1989 (la « patate et le haricot ») et le PIG (Projet d'Intérêt Général) indiquant des distances de danger qui devaient être intégrées dans les différents POS. Cela montre l'importance de la mémoire (des catastrophes et des documents administratifs) qui est l'une des choses qui se perd le mieux (archives mal gérées, déménagements, mutations des ingénieurs). L'on s'est rendu compte en 2001 que la mémoire de ces documents avait quasiment disparue : tout était incompréhensible alors que tout était parfaitement clair depuis 1986-87 sauf qu'il s'agissait du risque toxique et non du risque d'explosion.

Par conséquent, la DRIRE (l'Etat) est tenue de procéder à l'affichage du risque c'est-à-dire d'informer les élus de l'extension du risque sur leur territoire (le « porté à connaissance ») sous la forme d'un dossier d'information avec des cartes. A partir de là, deux cas : soit les communes prennent en compte les contraintes du risque dans le POS (donc nouveau POS), soit les communes refusaient d'intégrer ces nouvelles contraintes et c'est le Préfet qui prend un PIG (Projet d'Intérêt Général) où les restrictions en matière d'urbanisme sont rendues obligatoires. Bien entendu, il faut adapter les limites à la réalité du terrain et cela se fait bien souvent sous l'égide de la DDE pour adapter au parcellaire par exemple et c'est bien là que se sont déroulées les principales négociations: un va et vient entre les DDE et les maires qui se sont bien souvent battus de toutes leurs forces pour réduire au maximum la surface du risque jusqu'à parfois le faire disparaître complètement et leur a permis de dire que leur commune n'était plus dangereuse.

Comment s'effectue la mesure du danger ?

Différents scénarios d'accidents : voir tableau en haut de la colonne suivante.

À partir de là, il y a des effets de suppression qui sont mesurés avec la limite du seuil de létalité (140 bars) et du seuil de blessure irrémédiable (50 bars) en cas d'explosion. En fonction des quantités contenues, les ingénieurs tracent des cartes avec des limites qui montrent

Type de produit	Scénario d'accident de référence
Gaz combustibles liquéfiés	Explosion de type BLEVE (gaz inflammable liquéfié) Explosion d'un nuage de gaz à la suite de la rupture de la plus grosse canalisation
Gaz toxiques	Perte totale et instantanée du confinement Rupture instantanée de la plus grosse canalisation en phase liquide ou de la canalisation entraînant le plus fort débit massique
Liquides inflammables	Feu de la plus grande cuvette Explosion de la phase gazeuse des bacs à toit fixe Boule de feu et projection de produits enflammés
Explosifs	Explosion de la plus grande masse de produits présente ou pouvant se produire par réaction

l'extension maximum des effets dans l'espace. Dans le cadre d'un scénario de gaz toxique, cela produit un panache orienté dans le sens du vent et qui a une distance proportionnelle à la vitesse du vent ; en appliquant les consignes du ministère, les ingénieurs des DRIRE ont considéré que les relevés météorologiques ne présentaient pas une validité statistique suffisante pour pouvoir assurer que le jour de l'accident le vent soufflerait dans une direction précise (un exemple à Nantes avec incendie d'un hangar d'engrais dont le nuage aurait dû se rabattre sur la ville avec un vent d'ouest ; or, le jour de l'incendie, le vent soufflait de l'Est ; la population à évacuer a été beaucoup plus faible que celle de la ville de Nantes). D'où des cercles géométriques sur les cartes car l'on est dans le flou ou l'incertain.

Exemple : Lyon Sud (exemple dans la revue et ensuite beaucoup repris). Localisation des établissements industriels dans le couloir de la chimie avec les sites et ateliers classés Seveso. La carte de 1951 permet de voir que là aussi, la ville a rattrapé l'industrie (début de l'aménagement du port E. Herriot, Rhône pas encore régularisé par les grands aménagements actuels) : des espaces marécageux submersibles qui ont très tôt attiré les établissements dangereux car il y avait beaucoup de place. Donc, depuis longtemps il y avait poudreries, cartoucheries, traitement des carcasses d'animaux, fabricants de gélatine qui ont joué leur rôle dans le développement de l'industrie chimique : industries polluantes qui avaient été chassées des vieux faubourgs industriels à partir de 1810 par la première réglementation napoléonienne. Un seul établissement existait en 1951 et la petite ville de Saint-Fons qui était une antenne de Vénissieux (la commune de Saint-Fons est de création

récente, sous la pression des industriels qui voulaient contrôler leur territoire)

Cartes du Sud de Lyon communiquées aux maires au début 1989 : risque toxique (atelier de phosgène de la Ciba fermé depuis, cuve de polyéthylène liquide) : la DRIRE a tracé des cercles de danger de zone 1 (létalité) et de zone 2 (blessures irrémédiables)

Les cartes représentant le zonage des risques de brûlures (blessures irrémédiables) font voir un rayon de 3000 m à partir de la raffinerie.

les maires ont refusé d'intégrer de telles dimensions dans les POS (à l'échelle des communes et à l'échelle de la communauté urbaine) ; donc le Préfet a pris un PIG. Entre les deux : négociations, ce qui abouti à une réduction du risque.

Des limites bizarres avec des appendices mais qui tiennent compte des facteurs naturels : du relief et des vents dominants. Documents non communiqués. Le risque a été intégré dans les POS en 1996 : il a donc fallu 6 ans pour intégrer le risque dans le POS. Des zones encore plus restreintes que dans le PIG (qui englobait encore : mairie, église...)

Après études : les effets sont faibles pour les particuliers (biens fonciers) mais les projets d'urbanisme collectifs ont été durement touchés (IUT Génie chimique, immeubles...)

Mais entre 1989 et 1996, il y a une diminution du risque à la source : ateliers fermés (plus de phosgène), travaux dans les usines (bassins de décantation, rideaux d'eau...).

Modification ultérieure du POS et en 1999, la zone létale s'arrête à la voie ferrée (espace très réduit) et la zone de blessures irrémédiables évite toutes les zones à enjeux : ne concerne plus Saint-Fons, et qu'un seul stade ! La commune de Saint-Fons n'est plus dangereuse, donc l'image est bien meilleure, mais qui croire ? Où se trouve la vérité des cartes ? Où est la

représentation du risque ?

La zone létale (interne) est devenue zone à urbanisation contrôlée : pas de nouvelles constructions depuis 1989 (il n'y en a pas eu ; les grandes enseignes ont succédé à d'autres activités comme Darty. La deuxième zone (zone PPI : organisation des secours) beaucoup plus vaste n'apparaissait pas dans les documents donnés aux associations ; cette zone provient de l'enveloppe maximum des effets des gaz toxiques en appliquant la démarche déterministe de l'administration. La zone mortelle est devenue après négociations la zone de protection et de limite de l'urbanisation ; dans la zone externe de blessures irrémédiables (qui sert à l'organisation des secours mais pas à la limitation de l'urbanisation), il n'y a aucun contrôle de l'urbanisation depuis 1989 : c'est proprement scandaleux (associations non informées ! caché ou oublié : problème de la mémoire et de l'information)

Après Toulouse (rayons de 3 à 4000 mètres comme pour l'ammoniac), il y a danger réel de fermeture d'ateliers qui rendraient l'entreprise non viable, d'où risque de désinvestissement au cœur des zones urbaines. Ce qui se dessine, ce sont des plates-formes à vocation d'accueil des établissements à très haut risque : chimiques (Péage de Roussillon, Lacq, ce qui pourrait être un élément de reconversion) mais reste le problème du transport des produits toxiques . Or le transport de produits toxiques est souvent plus dangereux que l'implantation d'une usine souligne Mme Veyret. L'une des injonctions qui a été faite est de diminuer le stockage de produits dangereux dans les usines d'où flux tendus de wagon à wagon dans les usines (comme dans l'automobile) ; le danger est reporté sur la SNCF et les gares de triage.

prise de notes : Angèle et Didier Doix

Le compte-rendu de l'intervention de Robert MARCONIS (Université de Toulouse - Le Mirail)

Les risques industriels : l'exemple de Toulouse

sera publié dans le prochain numéro de la Lettre de la Régionale.

Nos collègues publient :

Nous avons reçu de **Madeleine MICHAUX** de Nevers, diverses publications qui peuvent être d'excellents outils pédagogiques pour les collègues de l'école élémentaire : dans une présentation très attrayante et quelques fois ludique, Madeleine Michaux précise avec clarté les objectifs, les démarches, les notions propres à nos disciplines mais aussi à l'Éducation civique, en s'appuyant sur des documents très accessibles... et sur une longue expérience d'enseignante.

* **chez BORDAS - Pédagogie :**

- ☐ *Éducation Civique , Cycle 3*
- ☐ *Géographie, Cycle 3*
- ☐ *Histoire, Cycle 3*

* **les "Essentiels" de MILAN-Junior :**

- ☐ *L'archéologie : sous la Terre, l'Histoire*
- ☐ *Gladiateurs et Jeux du cirque*
- ☐ *Serfs et seigneurs au Moyen Âge*
- ☐ *Découvrir la Géographie de la France*

Exposition :

Nous attirons l'attention des collègues sur l'existence d'une très riche exposition, fort utile pour nos élèves, intitulée **Signes de la collaboration et de la Résistance**. On peut se la procurer gratuitement auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants), dont les coordonnées

peuvent être obtenues auprès de votre préfecture). Le catalogue de cette exposition, signé Michel WLASSIKOFF et Philippe DELANGLE, est co-édité par Autrement et par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense (2002).

Représentation de l'APHG à l'ONAC

L'APHG, partenaire de l'Office National des Anciens Combattants pour une série d'actions en faveur de la mémoire, est appelée à siéger dans les conseils départementaux de l'ONAC (présidé par le préfet). Deux réunions ont lieu par an.

Chaque Régionale est invitée à désigner un représentant par département ; les réunions ont lieu à la préfecture.

Les sièges de la **Saône-et-Loire** et de l'**Yonne** restent à pourvoir. Si vous êtes intéressé(e), veuillez envoyer vos coordonnées à Didier Doix, Le Fichau, 71130 Chassy (tél. 03 85 85 41 40 - mél. doix.didier@libertysurf.fr) et prendre contact avec les personnes figurant dans le tableau ci-dessous.

département	adresse	Directeur Service Départemental	assistant mémoire	téléphone
Côte d'Or	18 rue d'Assas BP 1088 21026 Dijon Cedex	Mme Brigitte Tardivon-Guillemenot	Mlle Christelle Quéré	03 80 73 25 85
Nièvre	7 rue des Minimes BP 316 58003 Nevers Cedex	M. Guy Charlier	Mme Marie Laure Lallement	03 86 71 90 85
Saône et Loire	Cité administrative 24 Bd Henri Dunant 71025 Macon Cedex	M. Alfred Cabrero	M. Daniel Henrion	03 85 22 56 40
Yonne	136 rue de Paris BP 279 89004 Auxerre Cedex	M. Philippe Luffray	M. Wilfried Peulvey	03 86 94 24 74

Les rendez-vous de la Régionale en 2003 :

Le voyage de printemps du 20 au 27 avril 2003 à Chypre et en Égypte (Le Caire - Alexandrie) compte 30 inscrits (ce qui correspond aux places d'avion, mais ce qui n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes. Nous le regrettons).

Un week-end est prévu en juin à Strasbourg : la prochaine lettre (début mai) donnera les informations nécessaires.

La journée annuelle de formation aura lieu le 3 décembre et portera sur "Cultures et sociétés dans la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle".

Proposition de recherche en Histoire comparative

Nous avons reçu de **Bertrand ROEHNER** — enseignant-chercheur à Jussieu — une proposition en vue de former un groupe de recherche en Histoire comparative contemporaine. L'objectif est de mettre en parallèle **un phénomène relativement bien spécifié sur un large éventail de pays**. La recherche s'étendrait sur une durée de deux ou trois ans et se traduirait par une publication signée des membres du groupe.

A titre indicatif, M. Roehner cite quelques pistes :

* La réaction d'un groupe social A face à l'immigration d'un groupe social B (exemple :

l'insertion des Irlandais fuyant l'Irlande au moment de la grande famine au milieu du XIX^os., que ce soit aux États-Unis ou en Grande-Bretagne.)

* L'étude comparée des taux de désertion militaire en temps de paix ou en situation de guerre. La fréquence des désertions caractérise la plus ou moins grande cohésion sociale d'une armée ou d'une nation.

Pour plus ample information, prendre contact avec M. Roehner :

roehner@lpthe.jussieu.fr

Enquête sur les Itinéraires de Découverte :

Merci aux collègues des 20 collèges de Saône et Loire, des 15 de la Nièvre, des 12 de Côte d'Or et des 11 de l'Yonne qui ont répondu, et en particulier à ceux qui ont eu de l'indulgence pour les fautes de frappe !

• Dans l'immense majorité, les élèves ont fait des vœux ; malgré tout 14 réponses indiquent une imposition ! (« activitéreposant sur des choix » Documents d'accompagnement p.3) ; ce qui se traduit par le maintien du groupe classe (14 réponses)

• Dans la moitié des cas, le professeur intervient seul (un bon point pour l'interdisciplinarité) et rarement devant un groupe à effectif réduit (11 réponses) (« l'apprentissage de l'autonomie... pour contribuer à la réussite » dans ces conditions !)

• Professeurs majoritairement volontaires ; mais en comptabilisant ceux pour qui les IDD sont imposés, les compléments de service, les TZR (2) et les « volontaires » pour conserver soit le même service soit le même nombre de classes (considérant la diminution des horaires), l'on arrive à un chiffre supérieur ! (64 réponses contre 49). Beaucoup soulignent le **travail bénévole** (« chantage » administratif, investissement pour les élèves...)

• Parmi les difficultés évoquées en plus du bénévolat mal accepté, les problèmes de

financement et problèmes matériels (accès au CDI et de ses ressources (livres personnels des professeurs), accès à une salle multimédia, et même reproductions extérieures à l'établissement faute de papier, d'encre), l'absence d'accès à internet, le nombre trop important d'élèves, un besoin de plus de concertation, le manque d'autonomie...

• Quels thèmes ?

- 74 IDD avec de l'histoire : beaucoup de chevalerie, société, châteaux, fêtes... au Moyen-Age, moins de voyages et découvertes, peu de Renaissance et patrimoine, quelques IDD ouverts sur le monde étranger.

- 14 IDD (seulement !) avec de la géographie : eau, risques, Europe.

- 7 IDD avec de l'éducation civique : risques santé et environnement.

Encore une fois un écart énorme entre histoire et géographie !

• Certains réactions sont vives : « attrape-nigaud », perte d'horaire, interrogation sur l'utilité (en particulier d'étendre en 4^{ème}), ne résout pas les difficultés des élèves, « manipulation managériale »....Réactions qui traduisent, comme le nombre important de réponses à l'enquête sans doute, une certaine tension face aux IDD.

Didier Doix

Motion présentée par la CPN "collèges" au vote du Comité National le 2 février 2003

(sous réserve de modification)

L'introduction à la rentrée 2002 d'IDD (Itinéraires de Découverte) en classe de 5^{ème} a réduit d'une demi-heure l'horaire d'enseignement de l'HG dans les établissements qui avaient conservé l'horaire originel de 3 h 30 avec l'Éducation civique, sur lequel sont fondés les programmes actuels. La continuation prévue de ces IDD pour la classe de 4^{ème} à la rentrée 2003 conduirait à une réduction similaire. En 10 ans, c'est ainsi 1 h 30 d'histoire - géographie - éducation civique qui aura disparu sur les trois années de 6^{ème}, 5^{ème} et éventuellement 4^{ème}, soit l'équivalent d'une année entière d'une discipline (imaginons la classe de 6^{ème} sans programme d'histoire). Avec un horaire de 2h en histoire-géographie dans le cycle central, la France deviendra un des pays de l'UE où l'horaire d'histoire - géographie sera l'un des plus pauvres. C'est là un fait brut, sans équivoque, alors qu'il n'a jamais été autant demandé à l'histoire - géographie d'essayer de contribuer à mieux comprendre pour l'ensemble des enfants vivant dans ce pays les données et l'évolution d'un monde complexe et incertain, alors que les finalités civiques de ces disciplines sont affirmées explicitement dans leurs programmes.

Quelles que soient la valeur et la portée des IDD, dont un bilan critique doit être établi au terme de cette année, est-il prématuré de constater qu'ils ne sont pas — et de loin — à même de répondre aux ambitions affichés dans la réforme Lang, dont ils constituent un maillon essentiel, à savoir « viser à donner le goût d'apprendre et de se cultiver tout au long de sa vie, être un moyen de remotivation pour les uns, une voie d'approfondissement pour les autres... » (discours du Ministre Lang, 5 avril 2001) ? Non qu'ils ne présentent pas grâce à l'engagement entier de nombre d'enseignants de réelles

qualités, mais à quel prix ? En outre, dans de très nombreux établissements, faute de moyens adéquats, les IDD ne proposent aucun choix réel aux élèves, se pratiquent en classe entière et font intervenir séparément les collègues associés structurellement à leur déroulement, conditions qui dénaturent totalement leur spécificité. En revanche, leur existence actuelle s'est faite par l'appauvrissement des disciplines, en particulier l'histoire - géographie, conduisant l'ensemble de deux classes d'âge (plus d'un million et demi d'élèves !) à avoir des contenus réduits. Cet appauvrissement renforce les inégalités socio-culturelles, que le collège a précisément pour ambition majeure de réduire, entre ceux, les moins nombreux, qui peuvent, essentiellement par leur milieu familial, prolonger à l'extérieur les acquis réduits de l'école, et les autres, réduits à ces enseignements disciplinaires rétrécis.

Ces analyses conduisent l'APHG à proposer un moratoire dans la mise en place des IDD pour la classe de 4^{ème} pour la prochaine rentrée, dans l'attente d'un bilan approfondi de leur portée ; ce bilan, auquel nous participerons bien volontiers, devra être établi au plan académique, puis national et faire l'objet d'un rapport officiel. D'autre part, l'APHG demande instamment le maintien ou le rétablissement de l'horaire disciplinaire d'histoire - géographie - éducation civique de 3 h 30, afin de conserver à l'enseignement disciplinaire sur la base des programmes actuels sa pleine dimension.

Pour appuyer ces demandes, l'APHG engage dès à présent une campagne nationale de sensibilisation. En aucun cas, l'APHG n'acceptera sans réagir la poursuite de l'amputation des horaires d'histoire - géographie au collège.

Le printemps de la géographie (2 - 3 - 4 juin 2003 à Lyon) autour du thème : Territoires de projets

En réponse à la demande du Comité National Français de Géographie, les géographes lyonnais de l'Université Jean Moulin, de l'Université Lumière et de l'École Normale Supérieure - Lettres et Sciences Humaines, organisent le Printemps de la Géographie, les 2 - 3 - 4 juin 2003.

Ils ont le plaisir de vous inviter à participer à cette manifestation qui s'articulera autour de la thématique " Territoires de projet " et qui vous donnera la possibilité de la découvrir ou de l'approfondir à travers des témoignages, des débats, des présentations de travaux de recherche et des excursions. (Voir ci-contre la trame provisoire du programme).

Ces journées sont aussi l'occasion, pour chacun(e), d'une part de sortir temporairement de son hyperspécialisation et de rester ainsi ouvert à d'autres facettes de la géographie, d'autre part de contribuer à la recomposition de la communauté des géographes, consécutive aux évolutions de la pyramide des âges, et enfin de prendre part aux débats qui intéressent la géographie et les géographes dans leur devenir.

Un programme un peu plus complet et proche de la version définitive, et des informations pratiques concernant l'hébergement et l'inscription seront disponibles dans quelques semaines. Mais vous pouvez dès à présent réserver les dates.

Concernant l'organisation de ces journées un seul contact :

Jean Varlet
Confluences / CRGA, Université Jean Moulin
18 rue Chevreul, 69362 LYON Cedex 07
tél. 04 78 78 74 31, fax 04 78 78 77 64
mél : crgagh@univ-lyon3.fr

PROGRAMME PROVISOIRE

lundi 2 juin ap.midi : RENCONTRES, ÉCHANGES

Accueil à l'École Normale Supérieure
Ateliers de réflexion / informations / débat :
les 3-5-8, les problèmes des départements et UFR
de géographie, les revues de géographie...
Réunion des commissions du CNFG
Visite de l'exposition : " Confluences "
(réaménagement de la presqu'île)

mardi 3 juin : COLLOQUE

Table ronde réunissant des grands acteurs
locaux (industrie, agriculture, collectivités
territoriales) et des universitaires

Ateliers thématiques :
- Collectivités territoriales et projets de territoires
- Entreprises et territoires
- Projets de ville, perspective territoriale
- Environnement et territoires

Assemblée Générale du CNFG

mercredi 4 juin : EXCURSIONS

Au choix :

- 1- Entreprises et territoires : le Haut-Beaujolais (Jacques Bonnet)
- 2- Opérations de réhabilitation écologique de secteurs dégradés dans le Haut-Rhône (Jean-Paul Bravard)
- 3- " De ficelle en nacelle " de Fourvière à Satolas sur le thème transports et ville (Christian Montès et Jean Varlet)

**AVEZ-VOUS RENOUVELÉ VOTRE ADHÉSION À L'A.P.H.G. ?
PENSEZ-Y !**